

DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

-----

Mairie 29890 GOULVEN

-----

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25/05/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq mai à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, doyen de l'assemblée.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Léa MAZET, Christophe BODENNEC, Mme Marie-Claire ACQUITTER, Mme Hélène DALBESIO-LE GUERN, Mr Noël OLLIVIER, Mr Yves ILIOU, Mr Jean-Jacques LE BRAS, Mr Sylvain LEFEVRE, Mr Régis FEGAR, Mr Vincent DENISE

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Anne-Marie DESTOUR (procuration donnée à Mr Christophe BODENNEC

SECRETÀIRE DE SÉANCE : Mr Jean-Jacques LE BRAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L.2122-17

Monsieur le Président fait un appel à candidature à la fonction de maire et procède au vote.

Chaque conseiller a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

**RÉSULTATS DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Nombre de bulletins : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. 66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue (moitié plus un des suffrages exprimés) : 6

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 10

votants : 11

Date de convocation :

18/05/2020

Date de publication et

d'affichage :

26/05/2020

Délibération n° 07/2020

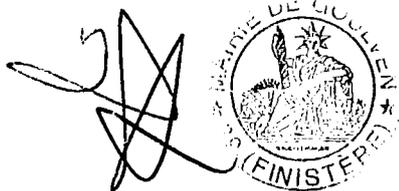
NOM et prénom des candidats (ordre alpha)	Nombre de suffrages obtenus
ILIOU Yves	11 - onze

Monsieur Yves ILIOU ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire et immédiatement installé.

OBJET :

**ELECTION DU MAIRE**

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,  
Yves ILIOU,  
Maire de GOULVEN



DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

-----

Mairie 29890 GOULVEN

-----

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 10

votants : 11

Date de convocation :

18/05/2020

Date de publication et

d'affichage :

26/05/2020

Délibération n° 08/2020

OBJET :

**FIXATION DU NOMBRE  
DES  
ADJOINTS AU MAIRE**

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25/05/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq mai à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, doyen de l'assemblée.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Léa MAZET, Christophe BODENNEC, Mme Marie-Claire ACQUITTER, Mme Hélène DALBESIO-LE GUERN, Mr Noël OLLIVIER, Mr Yves ILIOU, Mr Jean-Jacques LE BRAS, Mr Sylvain LEFEVRE, Mr Régis FEGAR, Mr Vincent DENISE

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Anne-Marie DESTOUR (procuration donnée à Mr Christophe BODENNEC

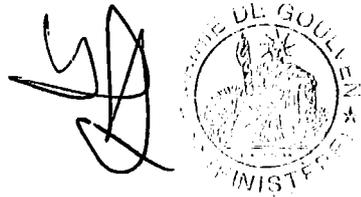
SECRETARIE DE SÉANCE : Mr Jean-Jacques LE BRAS

Mr le Maire indique qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints au maire au maximum.

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident à l'unanimité de créer trois postes d'adjoints au maire.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,  
Yves ILIOU,  
Maire de GOULVEN



DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

-----

Mairie 29890 GOULVEN

-----

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 10

votants : 11

Date de convocation :

18/05/2020

Date de publication et

d'affichage :

26/05/2020

Délibération n° 09/2020

OBJET :

ELECTION DES  
ADJOINTS AU MAIRE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25/05/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq mai à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, doyen de l'assemblée.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Léa MAZET, Christophe BODENNEC, Mme Marie-Claire ACQUITTER, Mme Hélène DALBESIO-LE GUERN, Mr Noël OLLIVIER, Mr Yves ILIOU, Mr Jean-Jacques LE BRAS, Mr Sylvain LEFEVRE, Mr Régis FEGAR, Mr Vincent DENISE

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Anne-Marie DESTOUR (procuration donnée à Mr Christophe BODENNEC)

SECRETÀIRE DE SÉANCE : Mr Jean-Jacques LE BRAS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-7-1, Vu la délibération du Conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à trois, Mr le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets, dans les mêmes conditions que pour celle du maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination. Il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint. Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Après un appel à candidature, il est procédé au vote.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Nombre de bulletins : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. 66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 1

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue (moitié plus un des suffrages exprimés) : 6

NOM et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
LE BRAS Jean-Jacques	10 - dix

Monsieur Jean-Jacques LE BRAS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint au maire.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Nombre de bulletins : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. 66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 1

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue (moitié plus un des suffrages exprimés) : 6

NOM et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
FEGAR Régis	10 - dix

Monsieur Régis FEGAR ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint au maire.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Nombre de bulletins : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. 66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 1

Nombre de suffrages exprimés : 10

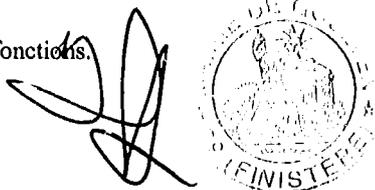
Majorité absolue (moitié plus un des suffrages exprimés) : 6

NOM et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
LEFEVRE Sylvain	10 - dix

Monsieur Sylvain LEFEVRE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,  
Yves ILIOU,  
Maire de GOULVEN



Le Maire de GOULVEN informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES - 3, contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 28/05/2020

Reçu en préfecture le 28/05/2020

Affiché le

SLO

ID : 029-21290641-20200525-09\_2020-DE